Nous contacter - Obtenir plus d'informations

Par téléphone :
Le service Titres de séjour vous répond au **04 88 17 81 66** les lundis et jeudis de 13h45 à 15h45.
Le standard de la préfecture vous répond au **04 88 17 84 84**.

Par courriel :pref-contact@vaucluse.gouv.fr
Spécifier le service concerné en entête de votre envoi.

Consulter le site Internet des services de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

Vous pourrez télécharger la composition des dossiers et des principaux imprimés.

Pour des renseignements d'ordre général

3939 Allo Service-Public

39 39 : un numéro unique* pour :

- une réponse immédiate et complète, sans se déplacer
- des explications simples sur les procédures administratives
- aller à l'essentiel pour faciliter vos démarches au quotidien

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h

* Coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe

3939 Allo Service-Public

Service-Public.fr
Le portail de l'administration française

Plans d'accès

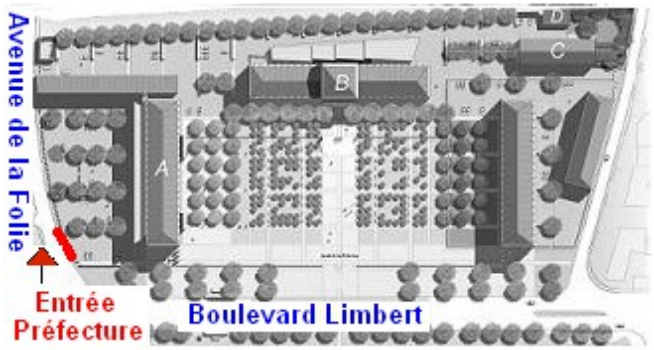

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE VAUCLUSE

La préfecture de Vaucluse à votre service

BUREAU DE L'IMMIGRATION ET DE LA NATIONALITE

DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR :

Mode d'emploi

Le Bureau de l'Immigration vous accueille

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et le mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

2 Avenue de la Folie, Avignon
(plans d'accès au verso).

PRÉFECTURE LABELLISÉE QUALIPREF 2

Edition Janvier 2014

Demande de titres de séjour
Mode d'emploi en 3 étapes :

ETAPE N°1

Le dépôt des dossiers s'effectue sur **rendez-vous.**

Pour prendre rendez-vous, il convient de vous renseigner au préalable auprès de la mairie de votre domicile (et uniquement celle-ci), pour savoir si elle assure un accueil de proximité.

■ **Si votre mairie assure un accueil de proximité**, le rendez-vous sera pris par l'intermédiaire de la mairie.

■ **Si votre mairie n'assure pas d'accueil de proximité**, le rendez-vous sera pris :

- en vous déplaçant à la préfecture, aux horaires d'ouverture du guichet « immigration ».
- en téléphonant – cette possibilité est réservée aux personnes n'habitant pas Avignon *(voir rubrique « Nous contacter »).*
- en nous adressant par courriel un formulaire de demande de rendez-vous disponible sur le site Internet *(rubrique « Démarches administratives »)*

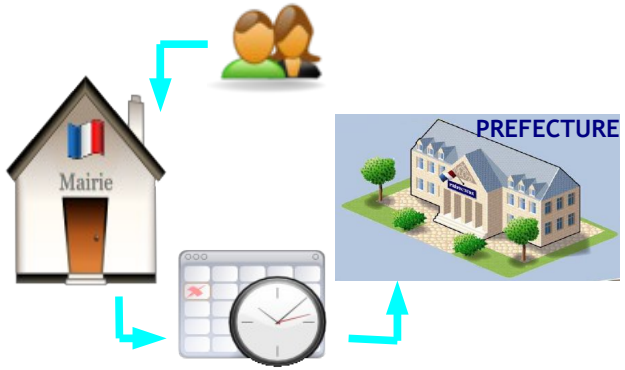

ETAPE N°2

Au jour et à l'heure du rendez-vous, présentez-vous à la préfecture, muni de **votre dossier complet.**
Attention, si votre dossier est incomplet, il ne pourra être traité, et il faudra alors demander un autre rendez-vous d'accueil.

La préfecture enregistrera votre demande, prendra vos empreintes et si toutes les conditions réglementaires sont réunies vous délivrera un récépissé.

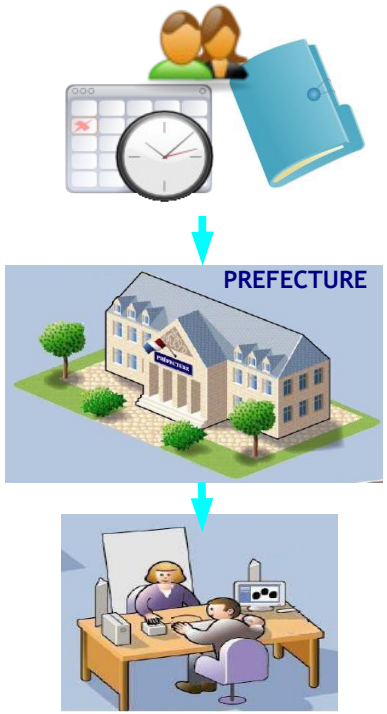

ETAPE N°3

Vous serez averti par la préfecture lorsque votre titre de séjour sera disponible afin de venir le **retirer** *(sous réserve de réunir les conditions nécessaires pour son obtention).*

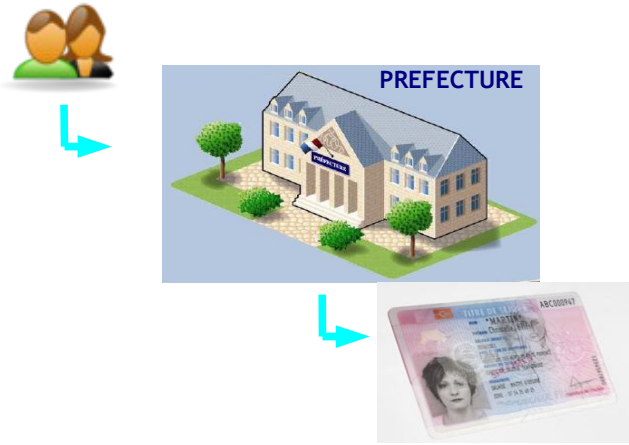

Où acheter le timbre fiscal ?

- soit dans un bureau de tabac,
- soit au guichet d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises,
- soit au guichet de la régie de recettes de la préfecture.